

Direction générale des affaires institutionnelles  
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 avril 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.314**

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 29 septembre dernier, visant à obtenir une copie des rapports d'activités de chaque centre médical spécialisé (CMS) pour la dernière année.

Vous trouverez ci-joint les documents reçus au ministère de la Santé et des Services sociaux et répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ces documents ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à des tiers ou de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-52